

Ce qui m'irrite le plus dans le bill C-14, ce n'est pas tellement les dispositions qu'on y trouve, mais la façon dont le gouvernement s'y est pris. Avez-vous jamais vu ce gouvernement présenter une loi qui touche les sociétés du pays? Je faisais partie du comité des finances quand il a fait l'étude du bill C-16, sur la protection des emprunteurs et des déposants. J'ai vu les amendements et les modifications apportés à la loi sur les banques. Le gouvernement ne présenterait pas une modification qui puisse avoir influer sur la façon dont les sociétés font leurs affaires sans d'abord leur demander ce qu'elles en pensent.

Quand le bill C-14 a été étudié au comité, il existait des personnes qui connaissaient bien l'assurance-chômage. En fait, elles s'occupent de la loi sur l'assurance-chômage presque tous les jours de leur vie. Quand nous les avons interrogées, elles nous ont répondu qu'on ne les avait pas consultées avant de procéder à ces modifications.

Le CTC n'a pas été consulté, ni le CSN du Québec. L'Union nationale des étudiants et son équivalent au Québec n'ont pas été consultés non plus. Le conseil consultatif de la situation de la femme n'a pas été consulté. Le gouvernement aurait dû informer ce groupe des mesures qu'il envisageait et lui demander son opinion. Or, on ne l'a pas du tout consulté.

Pour comble d'outrecuidance, le ministre a déclaré qu'il n'avait pas à consulter, que c'était aux autres à consulter le gouvernement. Ce n'est pas à ces organismes qu'il incombe de consulter le gouvernement. Le gouvernement n'agirait jamais ainsi à l'égard des sociétés.

Nous avons demandé si le gouvernement avait consulté les syndicats, car le projet de loi modifie précisément les régimes complémentaires et les régimes d'assurance-salaire que les syndicats avaient négociés avec les employeurs. Le sous-ministre a déclaré qu'ils n'avaient pas été consultés. Quand nous avons demandé si le gouvernement allait les consulter, il a dit qu'il ne le ferait que si on le lui demandait. Je n'ai jamais vu de régime aussi autocratique. Je n'ai jamais vu—voyons je cherche mes mots.

**Une voix:** De tels libéraux!

**M. Rodriguez:** C'est exact. Ils agissent exactement en bons libéraux qu'ils sont en ce qui concerne ce projet de loi. Ils n'ont consulté personne, c'est aux autres de les consulter. Même les dictateurs d'Amérique latine n'agissent pas ainsi. Je sais que devant mes reproches le ministre va vouloir plaider son innocence.

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous étudions actuellement la motion n° 1 que voici:

Qu'on modifie le bill C-14, loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en supprimant l'article 1.

La diatribe du député, qui n'est en grande partie pas fondée, pourrait à la rigueur convenir dans un débat de deuxième ou de troisième lecture. Cependant nous parlons à présent d'une motion précise, à savoir que l'article 1 soit supprimé, et les remarques du député sont tout à fait en dehors du sujet.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Le rappel au Règlement du ministre est tout à fait justifié. Je demande donc au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de s'en tenir à la motion à l'étude.

### Assurance-chômage—Loi

**M. Rodriguez:** Monsieur l'Orateur, je croyais pourtant parler du bill. L'article 1 du bill stipule:

(1) L'alinéa 2(1)r) de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«r) «Ministre» désigne le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, sauf aux Parties IV et VIII.»

Comme il s'agit bien du ministre de l'Emploi, je parle exactement de l'article 1 à l'étude. Nous avons examiné ce projet de loi. Il importe de bien savoir ce que le gouvernement cherche à faire avec l'article 1. Nous voulons sa suppression. Or, si cet article est supprimé, le reste du bill devient sans objet.

Je le répète, il n'y a eu aucune consultation sur l'article 1, ni sur les autres articles. Que le ministre ne vienne pas dire plus tard à la Chambre qu'il y a eu consultation, car il a admis au comité qu'il n'y en n'avait eu aucune. On n'a nullement consulté les gouvernements provinciaux. En réalité, ceux-ci ont calculé ce qui leur en coûterait en prestations de bien-être social si le bill C-14 est adopté.

Il s'ensuit une grande guerre des chiffres entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) et les ministres provinciaux chargés du bien-être social. Leur comportement a été typique. Ils ont mis sur pied un comité fédéral-provincial chargé d'établir quels chiffres étaient les bons. A la demande des conservateurs, les laquais de la Chambre des communes, on s'est donc retrouvé avec un système à deux paliers conçu par les ministres provinciaux chargés du bien-être social.

Ni les ministres provinciaux ni les syndicats ouvriers n'ont été consultés à propos de l'article. En fait, les métallurgistes d'Amérique ont fait remarquer qu'ils avaient plusieurs centaines de contrats qui prévoyaient le versement de prestations maximales d'assurance-chômage. Sans prévenir et d'un seul coup, le ministre déclare que les conventions collectives ne comptent pas. Le gouvernement a coupé dans le vif et éliminé les conventions collectives.

Nous avons découvert que cela pourrait entraîner une perte de prestations de \$17 par semaine en 1979-1980 aux termes d'une convention collective signée par les travailleurs et leurs employeurs. En présence d'une grève catastrophique, le gouvernement attribuera alors à l'absence de réglementation des salaires la responsabilité de la situation. Le gouvernement est en train de pousser les travailleurs à bout ce qui va tendre les rapports entre employeurs et employés. Qu'ont dit le ministre et le sous-ministre au comité à ce propos? Ils ont dit qu'au moment de négocier une nouvelle convention, ils n'auront qu'à modifier les chiffres.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député pourrait-il revenir à l'objet du débat et traiter de la motion n° 1.

**M. Rodriguez:** Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a consulté personne à propos de l'article 1. Ayant fait la genèse du bill et rapporté ce qui s'est dit au comité, j'aimerais préciser quels sont les partis qui s'opposent dans le présent débat. Ce sont le gouvernement et l'opposition officielle qui cherchent à faire adopter ce bill. Notre parti, qui est celui du droit, de la justice, du bien et de la lumière, s'oppose au bill C-14. Cela dit, je pense m'être mérité quelques applaudissements.